

COMMUNE D'AITON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'AITON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame DAUDIN Claudine, Maire.

Présents :

Mmes. BOUZON Marie - GUILLOT Fabienne - JOGUET Ingrid - MM. BERGERETTI Cyril - CANOT Benjamin - CHAPUIS Marcel - LEBAS Frédéric - SAINT-GERMAIN Georges - SIMON Pierre

Absents excusés :

Mme BOULANGER Audrey - Mme BUGNON Frédérique - Mme PILEY Marie-Josée
M. PASCAL Rémi - M. DE BRUYNE Yves donne pouvoir à M. CHAPUIS Marcel

Absents :

Mme DELAUNAY Caroline - M. LANTILLON Damien - M. ROUX-MERCERY Guy -
M. SONNET Yves

Secrétaire de séance : Mme JOGUET Ingrid

Date de la convocation : 2 avril 2019

Date de l'affichage : 2 avril 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 18 février 2019 est adopté à l'unanimité.

**1- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION
2018 : BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT**

M. Canot, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2018, pour le budget de l'Assainissement et de la commune.

Il indique que les comptes administratifs sont identiques avec ceux du compte de gestion, émanant de la trésorerie d'Aiguebelle.

Le compte de gestion et le compte administratif sont présentés comme suit :

BUDGET COMMUNAL – M14

Fonctionnement :	Dépenses :	1 145 932.15 €
	Recettes :	1 291 271.39 €
	<u>Excédent :</u>	145 339.24 €

Investissement :	Dépenses :	329 318.82 €
	Recettes :	248 892.88 €
	<u>Déficit :</u>	- 80 425.94 €

BUDGET ASSAINISSEMENT – M49

Fonctionnement :	Dépenses :	236 769.81 €
	Recettes :	211 549.09 €
	<u>Déficit :</u>	- 25 220.72 €

Investissement : Dépenses : 127 027.12 €
 Recettes : 550 002.25 €
 Excédent : 422 975.13 €

Madame le Maire n'a pas pris part à cette délibération, comme prévu par le code des collectivités territoriales et a quitté la salle au moment du vote.

Sous la présidence de M. Canot Benjamin, le conseil municipal vote les comptes administratifs, de gestion et l'affectation du résultat 2018 comme suit :

Pour le budget communal :

- Votes pour : 10
- Votes contre : 0
- Abstentions : 0

Pour le budget assainissement :

- Votes pour : 10
- Votes contre : 0
- Abstentions : 0

2- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 (4 TAXES)

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante qu'elle souhaite maintenir les impôts aux mêmes taux que l'an dernier sur la commune d'Aiton.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux de contributions directes pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les taux de contributions directes, ainsi qu'il suit :

Nature des taxes locales	Bases	Taux pour 2019	Produit attendu en 2019
Taxe d'habitation	1 283 000	9,45	121 244
Taxe foncier bâti	1 607 000	10,66	171 306
Taxe foncier non bâti	21 000	65,67	13 791
		Soit un total de	306 341

3- APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

M. Canot Benjamin présente les budgets primitifs pour l'Assainissement et le budget principal de la Commune, pour l'année 2019.

Budget Principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 756 025.92 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 073 654.09 €

Vote du conseil municipal :

- Votes pour : 11
- Votes contre : 0
- Abstention : 0

Budget Assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 287 990.70 €

Dépenses et recettes d'investissement : 485 195.48 €

Vote du conseil municipal :

- Votes pour : 11
- Votes contre : 0
- Abstention : 0

4- CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDES (SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SAVOIE) POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS AU PUBLEY ET ROUTE D'ALBERTVILLE

La commune d'Aiton s'est regroupée avec le Syndicat des eaux de Chamoux sur Gelon et le Syndicat Départemental des Energies de Savoie pour les travaux au Publey.

La commune d'Aiton pour la partie extension du réseau d'assainissement collectif, le syndicat des eaux pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable, et le SDES pour l'enfouissement du réseau électrique, éclairage public et télécommunication.

Pour cette dernière partie, le SDES sera compétent dans la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux enfouissement réseaux de distribution publique d'électricité), s'élève à 113 725,44€ TTC. La participation du SDES s'élèverait à 73 608,70€ TTC et la commune prendrait à sa charge 40 116,74€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques de cette opération au SDES, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune.

5- PARTICIPATION A L'AACA

Etant donné que le budget du CCAS est transféré à la commune depuis le 1er janvier 2019, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le CCAS versait une participation hebdomadaire de 10 € par enfant d'Aiton inscrit au centre aéré de l'AACA : Association d'Animations du Canton d'Aiguebelle.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de maintenir cette participation.

6- AVANCEMENTS DE GRADES

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que les agents sur les postes d'adjoint technique territorial et celui d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, ont été inscrits au tableau d'avancement de grade par ancienneté au 01/01/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet suivie de la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet (28 h 00 hebdomadaires) suivie de la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet (28 h 00 hebdomadaires).

7- CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSIONS

Après démarches, suite à la fin de deux concessions au cimetière, leur renouvellement n'a pas été effectué dans les deux ans après l'échéance normale, ou dont elles ont été laissées à la commune suite à un échange. Vu la notification de reprise de concession adressée aux concessionnaires desdites concessions dans les conditions prévues par l'article L2223-15 du CGCT ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions concernées.

8- DIVERS

- M. Georges Saint-Germain indique que deux camions sont venus verser du vieil enrobé sur le terrain en face de la station d'épuration.
- Mme le Maire fait part de la demande des habitants Chemin des Celliers concernant des places de stationnements. N'ayant pas de solution immédiate, un courrier leur sera envoyé.
- Samedi 20 avril de 10h à 12h sera présenté dans l'enceinte du Fort, le nouveau livre « J'ai été disciplinaire au fort d'Aiton », réalisé à partir du témoignage de Arsène Altmeyer et par l'historien Jean-Marc Villermet.

Fin de la séance 20h10